

40^E RALLYE DE FOURMIÉS-EN-AVESNOIS

6-7 AOÛT 2022

Conditions d'accréditation

Les règles techniques de sécurité mises en place par la FFSA et applicables imposent des mesures drastiques concernant les conditions d'accréditation.

Afin de permettre le suivi de l'événement, avec l'obligation de respecter scrupuleusement les règles de sécurité et les consignes, le comité d'organisation et le service presse proposent deux formules susceptibles d'évoluer jusqu'au déroulement du rallye :

Pack « Presse » :

Conditions d'obtention en fournissant des copies des documents officiels demandés :

- **Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle**

et/ou **laissez passer média FFSA**

ou **justifier de l'exercice d'une activité dûment déclarée,**

professionnelle (hors presse)

ou **associative**

ou **personnelle.**

- **Justifier d'une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.**

- **En complément, pour un site Internet, un blog ou une page sur les réseaux sociaux, justifier son audience.**

- Avoir contracté une assurance Responsabilité Civile couvrant l'individu pour l'activité de photographe ou vidéaste lors d'une manifestation sportive de masse liée aux sports mécaniques.

Ce pack propose un accès à la salle de presse durant le déroulement de l'épreuve, aux classements et communiqués de presse, un dossier de presse (cartes, timing...), un badge, dûment et exclusivement considéré, non cessible, et une plaque presse, une chasuble de couleur distinctive « presse » ou « média » (caution de 50 € demandée, uniquement par chèque) dûment et exclusivement considérée, non cessible, et un accès au parking presse (selon les places disponibles).

Précision : deux chasubles maximum par titre.

Pack « Multimédia » (précision : sous réserve du protocole sanitaire) :

Conditions d'obtention en fournissant des copies des documents officiels demandés :

- **Justifier d'une activité dûment déclarée, associative ou personnelle, à but d'information liée à l'événement.**

- **Justifier d'une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.**

- **En complément, pour un site Internet, un blog ou une page sur les réseaux sociaux, justifier son audience.**

Ce pack propose un accès à la salle de presse durant le déroulement de l'épreuve, aux classements et communiqués de presse, un dossier de presse (cartes, timing...),

un badge et une plaque du rallye.

En contrepartie d'un pack, la production d'articles et/ou d'images doit être justifiée auprès du service presse après l'événement.

*Toute demande d'accréditation complète
(avec convention média signée)
doit parvenir à Frédéric Dart (tél. : 06 11 97 25 80)
à l'adresse mail : fa.dart@wanadoo.fr au plus tard le **2 août 2022**.*

*Au-delà, celle-ci ne pourra être acceptée.
Chaque personne désirant une accréditation doit fournir les justificatifs demandés (copies) et respecter scrupuleusement le protocole sanitaire, les règles de sécurité et les consignes lors de l'événement.*

*Le comité d'organisation et le service presse déclinent toute responsabilité.
Ils se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.
Rappel important : une accréditation est personnelle et non cessible, ce qui signifie que la personne demandeuse doit venir chercher elle-même son pack.*

Rappel : toute utilisation de drone sur le parcours et les infrastructures (parc fermé, parc d'assistance, podium...) du rallye est soumise à déclarations et autorisations officielles auprès des services de l'Etat concernés et de l'organisation.

Les informations relatives à la délivrance ou non de l'accréditation, les horaires et le lieu de la salle de presse sont communiqués aux intéressés par courrier électronique par le responsable du service presse de l'organisation, en temps voulu.

Rappel : la demande d'accréditation est obligatoire pour chaque intéressé bénéficiaire d'une chasuble média de l'année en cours obtenue auprès d'un référent d'une ligue. Toute personne portant sur l'épreuve, une chasuble média de l'année en cours sans avoir été accréditée, ou non conforme est exposée à sanction(s).